

**Délibération  
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240410-DEL\_07\_10042024-BF

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 02/04/2024
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : Etienne LATIL
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10	1			

**OBJET : affectation du résultat de fonctionnement 2023 budget eau et assainissement**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte financier présente :

Un résultat de fonctionnement cumulé de **- 7 051.55 €**

**DECIDE D'AFFECTER** ce résultat en couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser (dépenses-recettes)

Soit une somme de **0 €** au compte 1068

Solde en report à nouveau créditeur compte 002 **0€**

Affectation déficit de fonctionnement reporté 002 : 31 990.74 €

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance  
Etienne LATIL



Le Maire  
Olivier SALIN

**Résultat du vote**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0